

Département de la Vendée

Commune de Challans



Enquête publique relative au déclassement du domaine public communal  
d'un espace public de 5001 m<sup>2</sup> dédié à un usage de parking public, place du  
foirail, à Challans.

Enquête publique du 23 octobre 2017 au 6 novembre 2017

Rapport du commissaire enquêteur.

Conclusions et avis.

## Objet de l'enquête.

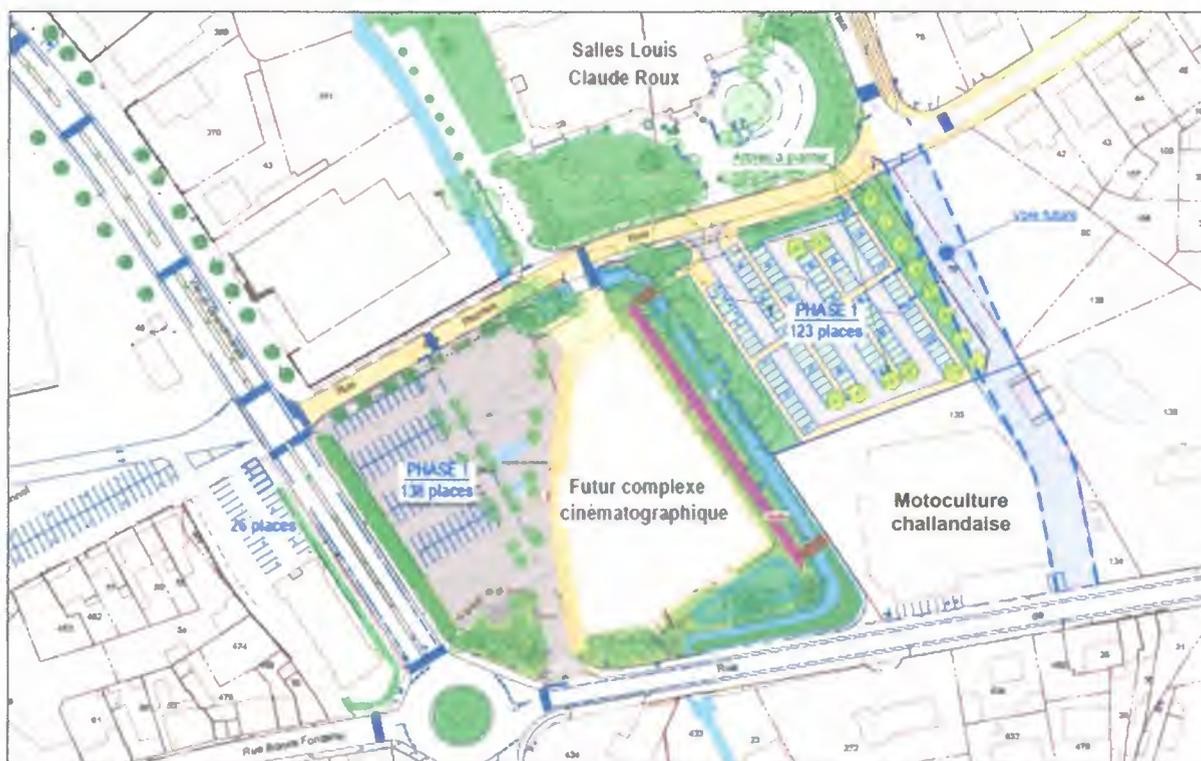
La société Ciné Avenir, exploitante de l'actuel cinéma Le Club projette la création à Challans d'un multiplexe cinématographique de sept salles dimensionné pour accueillir 1200 spectateurs.

Les élus de Challans, dans l'intérêt de l'attractivité et du dynamisme du centre-ville ont souhaité favoriser l'implantation de cet équipement, place du Foirail à proximité immédiate du centre-ville.

Elle est utilisée actuellement comme parking public. La place du Foirail est utilisée pour accueillir des cirques et des spectacles ambulants. Enfin au moment de la foire des Minées, s'y installe une fête foraine.

La municipalité a un projet d'aménagement de tout le secteur pour les années à venir.

Dans un premier temps, elle va récupérer l'ancienne hélistation de l'hôpital pour y aménager un parking. Puis récupérer le site de la motoculture challandaise pour encore augmenter les capacités de stationnement.



L'article L.141-3 du code de la voirie routière prévoit dans le cas de déclassement avec atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation qu'il y ait une enquête publique.

## Composition du dossier.

- 1- L'identification de la collectivité propriétaire.
- 2- L'objet de l'enquête.
- 3- Une notice explicative
  - a. Une description du contexte avec plans cadastraux des parcelles, plans du secteur concerné, photos et présentation du projet de complexe cinématographique..
  - b. Le cadre juridique.
  - c. Les choix opérés : Développer l'attractivité du centre-ville de Challans.
  - d. Les conséquences du déclassement.
- 4- Les plans de situations et état cadastral.
- 5- Enquête publique : dispositions légales et règlementaires.
- 6- Décision pouvant être adoptée au terme de l'enquête publique. C'est-à-dire désaffectation et déclassement de l'emprise concernée.
- 7- Pièces jointes.
  - a. Arrêté du 5 octobre 2017 de monsieur le maire de Challans.
  - b. Accusés de réception de Medialex pour les parutions du 12 octobre 2017
  - c. Accusés de réception de Medialex pour les parutions du 26 octobre 2017
  - d. Le certificat d'affichage de monsieur le Maire de Challans.
- 8- Le registre d'enquête.

## Analyse du dossier.

Ce dossier est bien structuré, il est clair, facilement compréhensible même pour un non spécialiste. Tous les renseignements nécessaires s'y trouvent.

Les choix effectués sont bien argumentés. Les différents plans, photographies et dessins éclairent le lecteur sur l'état actuel, mais aussi sur le projet à venir. Le rappel du cadre juridique permet de bien situer l'enquête publique dans la procédure.

Ce dossier a été à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, c'est-à-dire du 5 octobre 2017 au 6 novembre 2017 aux heures habituelles d'ouverture de la mairie. Il était consultable également sur le site Internet de la commune.

## Visite des lieux.

Lors de chacune de mes visites, j'ai observé une utilisation partielle du parking public. J'ai pu me stationner sans problème dans le secteur. Les travaux sur le site de l'ancienne hélistation sont commencés.

## Affichage publicité.

L'arrêté municipal a été publié par affiche au lieu habituel de l'affichage officiel de la mairie.

Un panneau bien visible a été installé à l'entrée du parking. Le commissaire enquêteur a procédé au contrôle de cet affichage.

L'enquête a été annoncée par des parutions dans la presse :

- Le 12 octobre 2017 dans Ouest France 85 et le Courrier vendéen. Soit plus de huit jours avant le début de l'enquête.
- Le 26 octobre 2017 dans Ouest France 85 et le Courrier Vendéen. Ce rappel intervient dans la première semaine.

Ces parutions sont certifiées par Medialex.

L'enquête a également été annoncée sur le site Internet de la commune de Challans, dans la rubrique « Urbanisme ». Le dossier complet de l'enquête pouvait y être téléchargé.

# Enquêtes publiques



## Enquêtes publiques en cours

### Déclassement de voirie, place du Foirail

En application de l'arrêté municipal du 5 octobre 2017, il est procédé, pour une durée de quinze jours consécutifs, du lundi 23 octobre au lundi 6 novembre 2017 inclus, aux jours (samedis et jours fériés exceptés) et aux heures habituels d'ouverture de la Mairie (8 heures 45 à 12 heures 30 et 13 heures 45 à 17 heures 45), à une enquête publique préalable au projet de déclassement du domaine public d'un espace à usage de parking (3 000 m<sup>2</sup>) situé place du Foirail.

M. Jacques DUTOUR, enseignant en retraite, est nommé commissaire enquêteur  
Pendant toute la durée des enquêtes :

- Les dossiers d'enquête sont déposés auprès du secrétariat de la direction générale de la Mairie et librement consultables sur le site internet « [www.challans.fr](http://www.challans.fr) » ;
- Les personnes intéressées pourront consigner leurs observations sur des registres ouverts à cet effet et déposés auprès du secrétariat de la direction générale de la Mairie ;
- En outre, toute personne intéressée pourra adresser ses observations par correspondance à l'adresse suivante : M. le commissaire enquêteur, secrétariat de la direction générale, 1, boulevard Lucien Dodin, BP 239, 85302 Challans cedex ou par voie électronique, via [notre formulaire de contact en ligne](#).

M. le commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public, en Mairie de Challans, aux dates suivantes : le lundi 23 octobre 2017 de 8 h 45 à 10 h 45 et le lundi 6 novembre 2017 de 15 h à 17 h 45.

Copies des rapports dans lesquels M. le commissaire enquêteur aura énoncé ses conclusions motivées seront consultables au secrétariat de la direction générale de la Mairie et sur cette page.

### Document en téléchargement

 [Dossier d'enquête - Déclassement de voirie, place du Foirail](#) (Format PDF - 1.98 Mo)

## Déroulement de l'enquête.

05 octobre 2017	Appel téléphonique de Monsieur Vendé Directeur Général Adjoint de la commune de Challans pour solliciter Jacques Dutour, inscrit sur la liste d'aptitude des commissaires enquêteurs de la Vendée.
06 octobre 2017	RDV en mairie avec monsieur Vendé pour l'organisation de l'enquête (dates, publications, affichage.)
5 octobre 2017	Signature de l'arrêté de mise à enquête publique.
20 octobre 2017	Emargement des dossiers et des registres en mairie. Visite des lieux
12 octobre 2017	Première parution dans Ouest France 85 et le Courrier Vendéen
23 octobre 2017	Début de l'enquête et première permanence
26 octobre 2017	Seconde parution dans Ouest-France 85 et le Courrier vendéen.
06 novembre 2017	Seconde permanence et fin de l'enquête.
18 novembre 2017	Remise du présent rapport

### Modalités :

Le dossier a été mis à la disposition du public du 23 octobre au 06 novembre, soit pendant 16 jours. Il pouvait le consulter en mairie de Challans aux heures d'ouverture. Il pouvait également le télécharger dans son intégralité sur le site de la commune : <http://www.challans.fr/>.

Pendant toute la durée de l'enquête, il pouvait déposer une contribution sur le registre, en mairie, il pouvait également écrire au commissaire enquêteur ou déposer une observation par Internet.

Les deux permanences (23 octobre et 06 novembre 2017) se sont tenues dans de bonnes conditions. Un bureau a été mis à la disposition du commissaire enquêteur.

## Les observations du public.

Lors de la première permanence personne n'est venu. Aucun courrier n'a été envoyé au commissaire enquêteur.

Lors de la seconde permanence personne n'est venu. Aucun courrier n'a été envoyé au commissaire enquêteur.

Cette absence de participation ne peut pas être due à un défaut d'affichage ou de publicité. Tout a été fait conformément à la législation. C'est l'absence d'impact du projet sur la vie des habitants qui est à l'origine de la désaffection du public pour cette enquête.

Fait au Perrier le 10 novembre 2017

Le commissaire enquêteur.

Jacques Dutour

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line on the left, a large loop in the middle, and a horizontal line extending to the right.

## Conclusions motivées.

L'affichage et la publicité de l'enquête ont été effectués conformément à la législation. Le dossier est clair, précis et facilement compréhensible. Le local mis à disposition lors des permanences était bien adapté. Le dossier a été mis à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête aux heures habituelles d'ouverture de la mairie. Le public pouvait y déposer des observations. Il pouvait également consulter le dossier sur Internet. Le commissaire enquêteur a tenu deux permanences. Un formulaire de contact a été mis à disposition du public sur le site [www.challans.fr](http://www.challans.fr) pendant toute la durée de l'enquête.

**L'enquête s'est déroulée dans de bonnes conditions.**

Les élus de Challans souhaitent maintenir l'attractivité du centre-ville. Le lieu choisi pour implanter ce complexe cinématographique participera à cet objectif. Un aménagement avec piétonnisation d'une voie donnera un nouvel essor à ce quartier.

**Les choix retenus pour définir le projet sont pertinents.**

Le réaménagement du secteur augmentera à terme les capacités de stationnement. Le périmètre futur de la Foire des Minées sera réorganisé afin de maintenir la fête foraine.

**La réorganisation du secteur du Foirail permettra de poursuivre les activités existantes..**

## Avis.

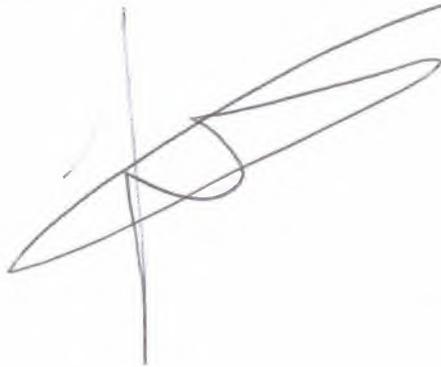
Vu,

- Le dossier de l'enquête,
- Le déroulement de celle-ci,
- Mes conclusions motivées,

J'émet un **avis favorable** sans réserve au projet de déclassement du domaine public communal d'un espace de 5001m<sup>2</sup> dédié à un usage de parking public, place du Foirail à Challans.

Fait au Perrier, le 18 novembre 2017

Le commissaire enquêteur  
Jacques Dutour

A handwritten signature in blue ink, consisting of a vertical line on the left and several overlapping loops and strokes on the right, forming a stylized name.